

Titre :	Réf.Min-Déf : S000002174 Réf.Centre : CISIA 517 Version : 2024 Etat : Mis à jour Nbre de jours : 4 Niv.SAME* global : M Pédagogie ** : E/A/C/S
INSTRUCTION DES OFFICIERS DE SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION – MODULE INITIAL	

Objectifs de formation

A l'issue du stage, le stagiaire doit :

- Avoir acquis les connaissances indispensables sur le rôle et les missions de l'officier de sécurité des systèmes d'information et connaître l'environnement général dans lequel s'exerce le métier de l'OSSI.
- Connaître les vulnérabilités, les menaces et les risques des systèmes d'information, des smartphones, des objets connectés.
- Connaître les moyens et mesures de protection.
- Etre capable d'assister et conseiller son directeur sur les questions relatives à la SSI.
- Etre capable de rédiger et gérer le dossier de sécurité.
- Faire appliquer la politique et la réglementation SSI en vigueur et en contrôler l'application.
- Connaître les moyens à mettre en oeuvre pour assurer ou contribuer à la sécurité des systèmes d'information (SSI), compte tenu de la réalité et de l'étendue des menaces dans les domaines politiques, militaires, économiques, scientifiques et industriels ainsi que de l'ampleur des préjudices qu'elles peuvent causer aux entreprises et à la collectivité nationale.
- Connaître la réglementation et les aspects juridiques en matière de sécurité des systèmes d'information.
- Connaître les menaces sur les systèmes technologiques de l'information et de communication.
- Pouvoir référencer les outils d'information et de communication et pouvoir définir les mesures de protection à mettre en oeuvre selon le type d'outil et d'usage.

Les agréments des officiers de sécurité des systèmes d'information sont délivrés par DGA/SSDI après réalisation de ce stage.

Disciplines et Domaines de formation :	Protection du secret et des informations	
Domaine ou groupe de spécialité :	INF	
Population concernée :	- OSSI et OSSI-A de la DGA et des établissements sous contrat avec le MINARM (hors DGSE) avec accès ou détention d'ISC ou avec le CEA DAM	
Prérequis (hors niv.SAME requis / compétences) :	- Habilitation Secret acquise - OS/OSA déclaré à DGA/SSDI - Connaissance de la réglementation en vigueur (IGI 1300, II 901). - Bonne maîtrise de l'informatique.	
Métier DGA : SDI Sécurité de défense et de l'information	Validation RM DGA	Validée (cf.catalogue for. métiers)
		En attente
		Non validée DGA
Compétence DGA : 10868 Protection du secret 10190 Sécurité des systèmes d'information	Niveau SAME* requis	S
	Niveau SAME* visé	M

Description sommaire de la formation

- introduction sur les menaces
- présentation générale de la SSI/cyberdéfense
- grands principes de la sécurité de défense ; avec démonstrations *en live* d'attaques informatiques
- retour d'expérience d'un OCICZ
- présentation du processus de démarche d'homologation d'un SI industriel
- méthode d'audit, TEMPEST
- gestion de crise cyber (dont 1 module obligatoire en e-learning)
- gestion de risque : la méthode E-BIOS
- traitement des incidents de sécurité ; méthodologie et exemples
- cadre réglementaire sur la protection des informations sensibles et diffusion restreinte
- retour d'expérience d'un OSSI industriel

(*) Sensibilisation – Application – Maîtrise – Expertise

NC*** : Non communiqué

(**) Exposé – exercice d'Application – Débat – étude de Cas – Jeux de rôle – travaux en Sous-groupe

Pilote	DGA/SSDI/CISIA		
Lieu géographique	Arcueil (94)		
Inscription	Téléphone(s) :	Adresse électronique : dga-arcueil.cisia.fct@intradef.gouv.fr	
	01 79 86 51 31 /33 01 79 86 54 48		
Tarif individuel	MINARM, EPA : gratuit	EPIC : 950 € net Déjeuners inclus	Industrie : 1700 € net Déjeuners inclus
Calendrier	Consulter le portail de l'armement .		